

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

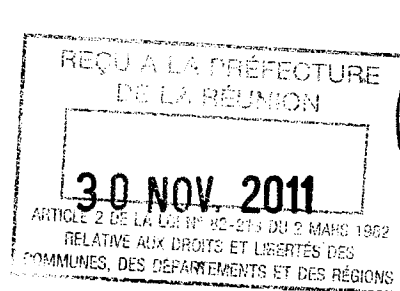
La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, aux élus suivant :

- Monsieur Gérald MAILLOT (Adjoint délégué à la Démocratie Participative) à l'occasion d'une mission « Conférence Internationale sur les outils de gouvernance locale des services d'eau et d'assainissement » à Bordeaux du 04 au 07 octobre 2011 ;
- Monsieur Mohammad CASSIM-CADJEE (Conseiller Municipal délégué au Centre-Ville et au Commerce) à l'occasion d'une mission « 6ème Assises Nationales du Centre-Ville » à Dunkerque du 11 au 13 octobre 2011 ;
- Madame Claude BRISSAC-FERAL (Adjointe déléguée aux Relations Internationales) à l'occasion d'une mission à l'Université de Paris III et à la Mairie de Paris du 16 au 19 octobre 2011 ;
- Monsieur Edmond LAURET (Adjoint délégué à la Coopération Décentralisée) à l'occasion d'une mission « réunion des villes francophones » du 21 au 28 octobre 2011 à Erevan (Arménie).

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Libert ANNETTE

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-63 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Monsieur Gérald MAILLOT (Adjoint délégué à la Démocratie Participative) à l'occasion d'une mission « Conférence Internationale sur les outils de gouvernance locale des services d'eau et d'assainissement » à Bordeaux du 04 au 07 octobre 2011 ;
- Monsieur Mohammad CASSIM-CADJEE (Conseiller Municipal délégué au Centre-Ville et au Commerce) à l'occasion d'une mission « 6ème Assises Nationales du Centre-Ville » à Dunkerque du 11 au 13 octobre 2011 ;
- Madame Claude BRISSAC-FERAL (Adjointe déléguée aux Relations Internationales) à l'occasion d'une mission à l'Université de Paris III et à la Mairie de Paris du 16 au 19 octobre 2011.
- Monsieur Edmond LAURET (Adjoint délégué à la Coopération Décentralisée) à l'occasion d'une mission « réunion des villes francophones » du 21 au 28 octobre 2011 à Erevan (Arménie).

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011

